

ASSEMBLÉE NATIONALE

PLF POUR 2022 - (N° 4482)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° II-312

présenté par

Mme Granjus, Mme Boyer, Mme Jacqueline Dubois, M. Colas-Roy, Mme Françoise Dumas,
M. Cubertafon, Mme Le Feu, M. Claireaux, M. Kokouendo, Mme Provendier, M. Bouyx,
M. Cormier-Bouligeon, Mme Firmin Le Bodo, Mme Bureau-Bonnard, M. Testé et Mme Fontenel-
Personne

ARTICLE ADDITIONNEL**AVANT L'ARTICLE 29, insérer l'article suivant:**

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.